

13^{ème} législature

Question N°: 110897

de M. de Rugy François (Gauche démocrate et républicaine - Loire-Atlantique)

Question écrite

Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Rubrique > enseignement supérieur

Tête d'analyse > CAPES

Analyse > langues régionales. pérennité

Question publiée au JO le : 14/06/2011 page : 6208

Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le manque de postes "ouverts" aux concours du CAPES de langues régionales. La création du CAPES de breton en 1985 a représenté une étape très importante dans le développement de la langue bretonne. Elle a marqué une reconnaissance en termes de statut ; elle a aussi permis de développer son enseignement dans le secondaire en tant que langue vivante et de construire la poursuite des filières bilingues au collège et au lycée. Pourtant, concernant l'année 2012, les concours du CAPES de langues régionales (basque, breton, catalan et occitan) ont été annoncés comme non-ouverts. La mobilisation du monde universitaire, mais aussi celle des associations et des citoyens a permis que le ministère de l'éducation nationale revienne sur sa décision pour 2012. Cette annonce a suscité une grande incompréhension partout en France, alors même que le constat est aujourd'hui partagé par tous que l'un des freins au développement des langues régionales est justement le manque de professeurs formés. Le nombre de postes ouverts au concours en conséquence a sérieusement chuté depuis les années 2000, et beaucoup de filières ont fermé en collège et lycée. L'augmentation du nombre de postes au concours paraît aujourd'hui indispensable pour maintenir la pratique vivante des langues régionales sur le territoire. C'est pourquoi il attire son attention sur cette situation qui pourrait s'avérer particulièrement grave à l'avenir, si cette suppression de postes aux concours du CAPES de langues régionales devait intervenir ou si le nombre de postes devait rester en l'état et lui demande d'intervenir pour que soit mis en place rapidement un véritable statut des langues régionales.